



# Un peu d'histoire

## 1. Dates importantes

- 1830** Première apparition du terme « Économie Sociale » lorsque Charles Dunoyer publie le «Nouveau Traité d'Economie Sociale ».
- 1850** Loi sur les Sociétés de secours mutuels.
- 1885** Création de la première fédération française des coopératives de consommation.
- 1898** Première charte de la Mutualité.
- 1900** L'Exposition Universelle accueille un pavillon de l'Économie Sociale.
- 1901** Loi sur la liberté d'association.
- 1947** Le statut de la coopération est défini en France.
- 1980** Création de la Charte de l'Économie Sociale en France définissant les principes et les valeurs de cette troisième voie, publiée par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA).
- 1981** Création de la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES).  
Premier décret reconnaissant l'économie sociale.
- 1993** Structuration des acteurs territoriaux en Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.
- 2001** Transformation du CNLAMCA en Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES).
- 2004** Création du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES).
- 2006** Création du Conseil supérieur de l'Économie sociale.
- 2008** Les syndicats employeurs de l'ESS remportent 30% des voix dans le collège Activités diverses.

## 2. Innovations issues de l'ESS

*« La prolifération des organisations à but non lucratif au sein de la société civile constitue l'innovation sociale la plus importante du XX<sup>ème</sup> siècle, mais aussi l'un des secrets les mieux gardés de l'histoire sociale moderne. »*

*Salamon et Anheier*

L'ESS répond à des besoins locaux, prend en compte les publics éloignés de l'emploi, met en œuvre des politiques publiques et présente une capacité d'innovation permanente. De grandes innovations qui font aujourd'hui partie de notre vie quotidienne sont issues de l'ESS.

Ainsi sont nés :

- **à l'initiative des mutuelles de santé :**

La création de la Sécurité Sociale via les sociétés de secours mutuel, la couverture maladie universelle, les indemnités journalières en cas d'accident, la promotion du médicament générique, le tiers payant.

• **à l'initiative des associations :**

L'aide à domicile, l'alternative à l'hospitalisation, la prise en charge des personnes handicapées, les villages de vacances, la formation qualifiante, les associations et entreprises d'insertion par l'économie, le titre emploi service, les centres sociaux.

• **à l'initiative des mutuelles d'assurance :**

Le constat amiable, les garages agréés, le tiers payant en assurance automobile.

• **à l'initiative des coopératives :**

Le contrôle qualité des produits, l'animation sociale en milieu rural, les prêts bancaires à taux variables, le chèque-déjeuner, le prix du livre...